



ADHÉSION ET DÉSIGNATION DU REPRÉSENTANT DE Kerval À L'ASSOCIATION AMORCE

AMORCE est l'association nationale au service des collectivités territoriales, des associations et des entreprises. Elle regroupe les communes, les intercommunalités, les syndicats mixtes, les régies, les SEM, les départements, les régions ainsi que leurs partenaires compétents en matière de gestion des déchets ménagers, de réseaux de chaleur ou d'énergie.

Cette association loi 1901, à but non lucratif et d'intérêt général, est un réseau de collectivités et de professionnels qui a pour objectifs d'informer et de partager les expériences sur les aspects techniques, économiques, juridiques ou fiscaux des choix menés dans le territoire sur ces sujets.

Le rôle d'AMORCE est aussi d'élaborer et de présenter des propositions à l'Etat et aux diverses autorités et partenaires au niveau national et européen, afin de défendre les intérêts des collectivités territoriales et d'améliorer les conditions d'une bonne gestion d'énergie et des déchets à l'échelle des territoires. Une action concertée de l'ensemble des collectivités permet ainsi de mieux défendre leurs points de vue.

Pour information, la cotisation est composée d'une part fixe d'un montant de 3 000 € et d'une part proportionnelle liée à la population d'un montant de 0.0076 € par compétence soit 3 412 € pour 2020.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré et à l'unanimité, par vote à main levée,

- ➡ **AUTORISE** le Président à adhérer à cette association AMORCE pour la compétence déchets ménagers
- ➡ **AUTORISE** le Président à verser annuellement le montant de la cotisation à AMORCE jusqu'à la fin du mandat ;
- ➡ **DÉSIGNE** Mr Jean-Luc COUELLAN en tant que titulaire pour représenter Kerval dans cette instance.

POUR EXTRAIT CONFORME
A PLOUFRAGAN, le 28 OCTOBRE 2020

Le Président



Rémy MOULIN

COMITÉ SYNDICAL N°3/2020**LE 28 OCTOBRE 2020****Convocation du 16 octobre 2020**

Nombre de membre du comité syndical : 37

L'an deux mil vingt le vingt-huit octobre à dix-sept heures les membres du comité syndical de KERVAL CENTRE ARMOR, se sont réunis à PLOUFRAGAN sur la convocation qui leur a été adressée par le Président de KERVAL CENTRE ARMOR conformément aux articles L2121-10 à L2121-12 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités territoriales : **Mr Rémy MOULIN**

	PRÉSENTS	VOTANTS
Membres titulaires	26	26
Membres suppléants	0	0
Procuration		0
	26	26

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Mr Jean-Luc COUELLAN

MEMBRES TITULAIRES				MEMBRES SUPPLÉANTS
	NOM	PRÉNOM	Présent	SUPPLÉANCE OU PROCURATION
LOUDÉAC COMMUNAUTÉ BRETAGNE CENTRE	LE JAN	Yvon	Présent (e)	
	THOMAS	Gilles		
	DABOUDET	Gérard		
	BERTHO	Laurent		
	PRESSE	Philippe		
	GORÉ-CHAPEL	Isabelle	Présent (e)	
LAMBALLE TERRE ET MER	COUELLAN	Jean-Luc	Présent (e)	
	MOISAN	Éric	Présent (e)	
	HERCOUET	Philippe	Présent (e)	
	BARBO	Jean-Luc	Présent (e)	
	ALLAIN	Jérémy	Présent (e)	
	BERTRAND	Denis	Présent (e)	
	GOUEZIN	Alain		
	ALLAIN	Marie-Paule		
LEFF ARMOR COMMUNAUTÉ	GEFFROY	Jean-Michel	Présent (e)	
	PRIGENT	Dominique	Présent (e)	
	MEURO	Jérémy	Présent (e)	
	LE VAILLANT	Jean-Paul	Présent (e)	
SAINT BRIEUC ARMOR AGGLOMÉRATION	MOULIN	Rémy	Présent (e)	
	RAOULT	Loïc	Présent (e)	
	LE MAÎTRE	Christian	Présent (e)	
	GALLERNE	Pascale	Présent (e)	
	PRIDO	Pascal	Présent (e)	
	LE NOANE	Gaël	Présent (e)	
	RAOULT	Roland		
	LAPORTE	Pascal	Présent (e)	
	GENIN	Chloé		
	LE BUHAN	Didier	Présent (e)	
	SÉRANDOUR	Marcel	Présent (e)	
	STENTZEL-LE CARDINAL	Stéphanie		
	COSSON	Mickaël	Présent (e)	
	LOYER	Jean-Yves	Présent (e)	
	POILBOUT	Corentin		
	LE GUERN	François		
QUELEN	Marcel	Présent (e)		
DINAN AGGLOMÉRATION	VILT	Gérard	Présent (e)	
	LAYEC	Claude	Présent (e)	

Envoyé en préfecture le 05/11/2020
Reçu en préfecture le 05/11/2020
Affiché le 06/11/2020
ID : 022-200043677-20201028-D536-DE